

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 45

Séance du : 12 décembre 2023

Objet : Acquisition d'une parcelle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jean-Marc JAVAUX (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Laurent CARDOT.

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Un particulier propose de céder à la commune une parcelle cadastrée D n° 251 d'une contenance de 17a 75ca de nature « lande ».

M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle pour la somme de 4 500 € et de prendre en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, décide d'acquérir la parcelle D n° 251 au prix de 4 500 € (quatre mille cinq cents), précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

Nombre de votants : 14

Vote : 12 Pour - 2 Contre (S. Schmit)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA